



---

**Conférence des Parties**

**Dix-neuvième session**

Varsovie, 11-22 novembre 2013

Point 17 d) de l'ordre du jour

**Questions administratives, financières et institutionnelles**

**Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention**

**Prise de décisions dans le cadre du processus  
découlant de la Convention**

**Proposition du Président**

1. La Conférence des Parties a pris note de l'échange de vues initial relatif à ce point de l'ordre du jour et a décidé de poursuivre le débat sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
2. La Conférence des Parties a prié le Président, agissant en collaboration avec le Pérou qui accueillera sa vingtième session, d'entreprendre des consultations informelles prospectives et ouvertes à tous sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, à l'occasion de la quarantième session des organes subsidiaires (juin 2014), en vue, éventuellement, d'en rendre compte à la vingtième session de la Conférence des Parties (décembre 2014).
3. La Conférence des Parties est convenue que l'examen des points 2 b) et 6 b) de l'ordre du jour de sa dix-neuvième session se poursuivrait selon des processus distincts et séparés de celui du présent point de l'ordre du jour.
4. La Conférence des Parties est aussi convenue de poursuivre son examen du présent point de l'ordre du jour à sa vingtième session.